

Commune de Saint-Pierre d'Oléron
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 19 mai 2015

PROCES-VERBAL

Monsieur le maire exprime, au nom de la commune de Saint-Pierre d'Oléron, toute la joie et la fierté qu'il a de présenter cette barre à roue, ramenée par l'équipage qui a remporté le défi des ports de pêche pour la première fois depuis 28 ans. Cette année le port de La Cotinière a gagné brillamment et a ramené ce trophée qui sera conservé pendant un an. A priori la commune pourrait accueillir le défi en 2019 et cela pourrait correspondre à l'inauguration du 3^{ème} bassin.

M. Eric Guilbert nomme les membres de l'équipage, marins actifs et marins retraités : Tristan Moreau, Adrien Autrusseau, Maxime Jaulin, Dominique Derrien, Jérémie Steyaert et Jean-Jacques Griffon.

Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 24– Conseillers votants : 28

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2015, le mardi 19 mai 2015, à dix-neuf heures sous la présidence de monsieur Christophe SUEUR, maire.

Sont présents : Christophe SUEUR, maire

Jean-Yves LIVENAIS, Françoise MASSÉ, Eric GUILBERT, Sylvie FROUGIER, Marc VANCAMPEN, Françoise VITET, Dominique BAUSMAYER, adjoints au maire.

Charles LEBOEUF, Pierrette SAINT JEAN, Jacqueline TARDET, Catherine VIDEAU, Fabienne LUCAS, Franck HEMERY, Isabelle SCHAEFER, Loïc MIMAUD, Mickael NORMANDIN, Thibault BRECHKOFF, Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Absents ayant donné procuration :

Edwige CASTELLI à Charles LEBOEUF

Valérie MESNARD à Marc VANCAMPEN

Lionel ANDREZ à Eric GUILBERT

Sonia THIOU à Jacqueline TARDET

Excusé : Franck METEAU.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Charles LEBOEUF est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 et qui portent sur les opérations suivantes :

- ✓ D027/2015 le 10/03/2015 – Avenants dans le cadre du marché extension des ateliers de la zone portuaire.
- ✓ D028/2015 le 09/04/2015 – Convention de partenariat école de musique intercommunale oléronaise « Cocktail d'opéra »
- ✓ D029/2015 le 10/04/2015 – Convention d'accueil d'un spectacle « Festival musiques au pays de Pierre Loti »
- ✓ D030/2015 le 16/04/2015 – Action en justice – Convention d'honoraires dossier Duriez
- ✓ D031/2015 le 21/04/2015 – Avenant à la convention de partenariat avec l'association Castel
- ✓ D032/2015 le 04/05/2015 – Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle « Madison street family »
- ✓ D033/2015 le 04/05/2015 – Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle « Bori, balade, malade,... »

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/04/2015
- Dénomination de rue – Impasse « de La Laudière »
- Dénomination de rue – Impasse « du clos de la tour »

FINANCES

- Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs pour l'année 2016
- Abonnement transport scolaire – Rentrée scolaire 2015-2016
- Tarifs restaurant scolaire
- Déplacement à Carinena – Prise en charge des frais
- Clubhouse du golf – Demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2015 – Modificatif
- Clubhouse du golf – Plan de financement – Demandes de subventions
- Clubhouse du golf – Demande de financement dans le cadre du programme Leader 2014-2020
- Golf – Transformation des abonnements individuels en abonnements couples
- Acceptation d'un don
- Syndicat départemental de la voirie - Convention pour la conception de l'aménagement de la Place Gambetta et réalisation des travaux.
- Tarif – Bail précaire à l'association « Oléron contre l'exclusion avec nous » (OCEAN) – Immeuble La Minoterie
- Tarif – Bail à usage d'habitation à l'association « Oléron contre l'exclusion avec nous » (OCEAN) – Rue de La Corderie

PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs

ADMINISTRATION GENERALE**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2015**

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2015.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin a une observation concernant les questions diverses, elle avait entendu « monsieur le maire propose de réunir un conseil municipal à huis clos » cependant dans le procès-verbal il est noté une commission spéciale de travail.

Monsieur le maire explique qu'il y aura un conseil municipal spécial mais pas à huis clos.

M. Joseph Sachot l'a bien entendu.

Monsieur le maire pense que cette réunion doit être publique car cela intéresse les administrés pour qu'ils découvrent la difficulté des emprunts toxiques. La commission de travail ne sera pas ouverte au public, il y aura un conseil municipal dans la foulée pour essayer de sortir de cette impasse.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin demande si cela sera une commission spéciale ou un conseil à huis clos comme annoncé.

Monsieur le maire propose de réécouter l'enregistrement et reporter la validation du compte rendu.

Monsieur le maire répète que cela sera une commission spéciale car cela concerne tous les conseillers municipaux, avec les services de l'Etat, le trésor public

Mme Catherine Causse qui n'était pas présente souhaite s'abstenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, par **27 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Catherine CAUSSE)
APPROUVE ce procès-verbal.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de dénommer une voie « **Impasse de La Laudière** » afin de faciliter la distribution des immeubles du groupe d'habitations, suite à une demande des services postaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**
DENOMME cette voie « **Impasse de La Laudière** » afin de faciliter la distribution.
AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DENOMINATION DE RUE – IMPASSE « DU CLOS DE LA TOUR »

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de dénommer une voie « **Impasse du Clos de la Tour** » afin de faciliter la numérotation des immeubles du groupe d'habitations, suite à une demande des services postaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**
DENOMME cette voie « **Impasse du Clos de la Tour** » afin de faciliter la distribution.
AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

FINANCES

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE –TARIF POUR L'ANNEE 2016

*Vu le CGCT et notamment ses articles L.2333-9 et 10,
 Vu l'article 171 de la loi numéro 2008-776 du 04/08/2008 de modernisation de l'économie,
 Vu les délibérations des 14 juin 2011 et 30 juin 2014 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure,
 Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015*

Monsieur le maire propose de fixer le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure en appliquant une minoration de 22% du tarif de droit commun (15,40€), ainsi le tarif de base de la commune s'établirait à 12 € après arrondis et s'appliquerait de la façon suivante :

		Tarif maximal de droit commun 2016	Tarif communal 2016
		Par an et m ²	Par an et m ²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes			
Dispositif non numérique	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	15,40€	12€
	Superficie supérieure à 50 m ²	30,80€	24€
Dispositif numérique	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	46,20€	36€
	Superficie supérieure à 50 m ²	92,40€	72€
Enseignes			
	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	15,40€	12€
	Superficies supérieures à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	30,80€	24€
	Superficie supérieure à 50 m ²	61,60€	48€

Monsieur le maire ne revient pas sur l'historique de la mise en place de la TLPE, la municipalité avait souhaité intégrer cette taxe dans une réflexion globale d'aménagement et d'amélioration du paysage publicitaire et commercial sur la commune, pour avoir une approche plutôt qualitative de cette signalétique. Au début du mandat une première délibération a modulé le tarif avec une baisse de 35% pour l'année 2015. La délibération de ce soir propose les tarifs pour 2016 avec la reprise du tableau d'application des calculs de superficie commerciale avec des ajustements sur les surfaces soumises à taxation. La baisse représente 22% mais cela compense les

Il rappelle qu'en ce moment c'est l'année 2013 qui est en cours de recouvrement et l'année 2014 qui sera titrée, il y a toujours une année de décalage. Le but n'est pas de faire des recettes supplémentaires ni d'augmenter les taxations sur les entreprises, le but c'est d'avoir un assainissement paysager.

M. Patrick Moquay aimerait obtenir les éléments de correction. Il souligne qu'il partage le souci de réduire l'ampleur des dispositifs publicitaires. Il rappelle qu'il avait travaillé avec les entreprises concernées pour trouver des solutions qui réduisaient la taxe en gardant l'efficacité publicitaire.

Monsieur le maire confirme sur le fond. Il explique que concernant les affiches, ne sont prises en compte que celles qui comportent le nom de l'enseigne correspondante. Pour les drapeaux seule une face est assujettie et les drapeaux régionaux ne sont pas concernés. Il a d'autres exemples qui permettent de moduler cette taxation qui paraissait exagérée et dure à accepter.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin rappelle que dans les faits l'entreprise avait pris des photos et les commerçants sont venus en mairie.

Monsieur le maire explique que les tarifs de la délibération et les superficies correspondantes sont conformes à celles prévues dans le cadre légal, avec obligation d'application de cette loi de 2008, c'est la notion tarifaire qui diffère et dans le précédent tableau tout était soumis à la taxation.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit que tout n'était pas coché dans le tableau.

Monsieur le maire ajoute que la notion de l'enseigne commerciale doit être différenciée de la notion de générique.

M. Marc Vancampen précise que dans le centre bourg seule une pâtisserie paye donc avec un effort il est possible d'éviter la taxe par contre sur la route départementale c'est à celui qui mettra le panneau le plus grand pour camoufler le voisin, il n'a aucun scrupule à les taxer.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin confirme qu'ils sont dans la même philosophie. Elle ajoute que le principe politique de l'équipe actuelle rejoint le leur. Elle souligne que les tarifs augmentent par rapport à l'année d'avant.

Monsieur le maire répète qu'il y a eu une modulation des surfaces soumises à taxation donc cela équivaut à une baisse de 35%.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit qu'il est noté 22%.

Mme Jacqueline Tardet rappelle que les surfaces sont moins importantes.

M. Patrick Moquay va s'abstenir pour être fidèle à son précédent vote d'opposition à la réduction initiale du tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE, par 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY).

FIXE les tarifs 2016 conformément au tableau ci-dessus

ABONNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2015 – 2016

Mme Françoise VITET est désignée comme rapporteur.

Vu la délibération de la commune de Saint-Pierre d'Oléron en date du 20 mai 2014 ayant pour objet de renouveler la délégation de compétence pour organiser une partie des transports scolaires relevant de la compétence du département de la Charente-Maritime.

Vu la convention n° DT 2014-48 confiant à la commune de Saint-Pierre d'Oléron l'organisation du transport scolaire des élèves de la ville à destination des écoles de Saint-Pierre d'Oléron,

Vu les tarifs fixés par le conseil départemental dans sa délibération du 24 avril 2015

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Considérant l'intérêt qu'attache la commune à minimiser le coût des transports pour les familles utilisatrices,

Monsieur le maire soumet la proposition suivante pour l'année scolaire 2015-2016 :

	Tarifs adoptés par le département	Prise en charge par la commune	Participations des familles
Elèves de primaire scolarisés dans leur école de secteur à plus de 3 km de leur domicile	42 €	17 €	25 €
Elèves de primaire scolarisés hors secteur ou à moins de 3 km de leur domicile	99 €	49 €	50 €

M. Patrick Moquay reste opposé au principe.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin souhaite avoir des précisions sur le nombre d'enfants transporté.

Mme Françoise Vitet répond qu'il n'a pas diminué et qu'il n'y a pas d'impayé sur les transports.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit que la recette est symbolique et doit représenter 1 500 €, elle souhaite faire un parallèle avec les navettes des plages au niveau de la CdC qui au départ étaient payantes ce qui constituait un frein. Elle souhaiterait que le transport scolaire soit aussi gratuit.

Mme Françoise Vitet indique que les familles trouvent normal de participer au transport des enfants, 25 € sur une année ramenés au nombre de kilomètres et au carburant.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin fait un parallèle avec les touristes.

Monsieur le maire dit qu'il n'y a pas de parallèle à faire entre des enfants scolarisés et des touristes, il ne voit pas le lien.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit que c'est du transport collectif.

Monsieur le maire précise que cette délibération concerne le transport scolaire et non la navette des plages de la CdC, les coûts sont différents pour la commune cela représente 160 000 €/an, il tient à la participation parentale, il ajoute qu'il n'y a pas eu de remarque particulière en commission scolaire.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin note que les familles payent pour une somme qui est symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, par **22 voix POUR** et **6 voix CONTRE** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY).

FIXE les montants des participations ci-dessus pour la commune et les familles.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Mme Françoise VITET est désignée comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 16 avril 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Considérant qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire au regard de l'augmentation du prix de revient d'un repas qui s'établit désormais à 7,50 €

Considérant que les tarifs actuels des repas sont de 2,35 € pour les enfants inscrits régulièrement à la cantine, 4,50 € pour les repas occasionnels, 6,50 € pour les adultes et 5,60 € pour le personnel communal.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer une revalorisation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ce qui porterait les repas à :

- 2,40 € pour les repas réguliers des enfants
- 4,55 € pour les repas occasionnels des enfants
- 6,55 € pour les adultes
- 5,65 € pour le personnel communal

Monsieur le maire rappelle que le coût d'un repas est toujours de 7,50 €.

Mme Françoise Vitet souligne que les tarifs sont très raisonnables par rapport aux autres communes de l'Ile, des communes augmentent par le biais du quotient familial cependant même les familles en difficulté payent 4,50 €.

Monsieur le maire ajoute que, toutes municipalités confondues, le CCAS a toujours pris en charge les personnes en difficulté.

Mme Fabienne Lucas demande si les charges sont comprises dans le prix de revient de 7,50 €.

Mme Françoise Vitet répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

FIXE le prix des repas tels que proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2015.

AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

DEPLACEMENT A CARINENA - PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire explique qu'afin de relancer le jumelage et les échanges scolaires avec le collège du pertuis, une petite délégation se rendra à Carinena du 14 au 17 mai 2015.

Il est proposé au conseil municipal que la commune prenne en charge la totalité des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des personnes qui participeront à ce déplacement, à savoir : madame Jacqueline TARDET, monsieur Jean-Yves LIVENAIS et monsieur le maire.

Monsieur le maire explique que le maire de Carinena, actuellement en campagne électorale, a pris sur son temps pour les recevoir. Il y aura peut être des pompiers de Carinena le 14 juillet, les liens du jumelage vont se développer et la commune va accueillir dans le cadre d'un échange linguistique une hôtesse de l'office de tourisme.

Mme Jacqueline Tardet ajoute que ce week-end là c'était la Saint Isidro, fête des travailleurs. Elle souligne que le relance des échanges scolaires sera plus compliqué car les classes sont nombreuses et la prof d'espagnol est peu présente sur Saint-Pierre. Par contre au niveau économique et culturel les échanges vont se concrétiser.

M. Patrick Moquay est très heureux que ce jumelage reprenne vie, il explique qu'au début du mandat il avait reçu un courrier, du fait de la crise économique, indiquant que carinena avait d'autres priorités.

Monsieur le maire explique qu'il a été proposé que chaque ville jumelle organise, à tour de rôle, des festivités de relations internationales et jumelages, en juin 2016 Saint-Pierre va « ouvrir le bal » en associant Pleszew et une ville du Portugal dans le cadre de la mise en place de futures relations de jumelage.

Mme Jacqueline Tardet dit qu'il sera difficile de mettre en place des échanges de classes mais il peut y avoir des échanges individuels.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin demande si c'est une ville touristique.

Mme Jacqueline Tardet répond par la négative, elle est située à 50 km de Saragosse, c'est une commune viticole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE
ACCEPTE cette prise en charge.

CLUBHOUSE DU GOLF-DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2015 - MODIFICATIF

M. Jean-Yves LIVENAIS est désigné comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire rappelle le projet concernant la reconstruction du clubhouse au golf municipal pour laquelle une précédente délibération a été prise lors du conseil du 7 avril. Après consultation des services de l'Etat, il convient d'apporter des précisions supplémentaires quant aux dépenses éligibles à la DETR.

Il convient ainsi de modifier le plan de financement des dépenses éligibles à la DETR de la façon suivante :

Dépenses			Recettes			
Nature	Montant HT	Taux	Nature		Montant HT	Taux
Lot 1 : Démolition	34 945,00 €	8,18%	Subventions :			
Lot 2 : Gros œuvre	53 999,27 €	12,64%	Etat DETR	Sollicitée	100 000,00 €	23,42%
Lot 3 : Charpente - Ossature bois	97 697,08 €	22,88%	Conseil Departemental	Sollicitée	64 059,87 €	15,00%
Lot 4 : Etanchéité - Couverture et	46 900,00 €	10,98%	Région	Sollicitée	42 706,58 €	10,00%
Lot 5 : Menuiserie aluminium	28 350,00 €	6,64%				
Lot 6 : Cloisons - Doublage -Isola	33 642,57 €	7,88%	Autofinancement		220 299,35 €	51,58%
Lot 7 : Serrurerie	6 613,24 €	1,55%				
Lot 8 : Menuiserie intérieure	12 753,28 €	2,99%				
Lot 9 : Sols scellés	34 265,61 €	8,02%				
Lot 10 : Peinture	11 795,10 €	2,76%				
Lot 11 : Chauffage - VMC	45 715,20 €	10,70%				
Lot 12 : Plomberie - Sanitaires	20 389,45 €	4,77%				
Total HT	427 065,80 €	100,00%	Total HT		427 065,80 €	100,00%

M. Jean-Yves Livenais explique que les services de la préfecture ont demandé ce rectificatif.

AUTORISE monsieur le maire à solliciter la DETR auprès des services de l'Etat.

CLUBHOUSE DU GOLF-PLAN DE FINANCEMENT-DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Jean-Yves LIVENAIS est désigné comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le Maire rappelle que suite à un incendie accidentel survenu en mars 2011, les locaux du clubhouse du Golf ont été en grande partie détruits. Ce projet consiste à permettre la reconstruction et l'extension du bâtiment, en procédant d'abord à la démolition de la partie incendiée et ensuite à la réhabilitation de sa partie intacte. Il convient de noter, qu'outre le soin apporté à l'intégration du futur bâtiment dans l'environnement, le projet respecte l'ensemble des normes accessibilités PMR avec notamment l'aménagement d'une rampe d'accès extérieure.

Monsieur le Maire propose le plan de financement de reconstruction du club-house du golf suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Maitrise d'œuvre	46 450,00 €	Autofinancement	247 404,00 €
Contrôle technique agréé	2 880,00 €	Remboursement assurance	73 646,00 €
Travaux de reconstruction	427 070,00 €	Etat DETR	100 000,00 €
Assurance dommage-ouvrage	5 000,00 €	Conseil Departemental	84 210,00 €
Aménagement des abords	60 000,00 €	Conseil régional	56 140,00 €
Equipements divers	20 000,00 €		
Total HT	561 400,00 €	Total HT	561 400,00 €

M. Jean-Yves Livenais explique que les montants sont différents par rapport à la délibération précédente car c'est une question de pourcentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE monsieur le maire à solliciter auprès des différents partenaires de la commune (Europe, Etat, Région, Département...) toutes les subventions afférentes à ce projet.

CLUBHOUSE DU GOLF - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

M. Jean-Yves LIVENAIS est désigné comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire rappelle le projet de reconstruction du clubhouse au golf municipal, suite à l'incendie accidentel survenu en mars 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE monsieur le maire à engager les dépenses pour le projet de reconstruction du clubhouse du golf municipal pour un coût total du projet de 561 400 €.

AUTORISE monsieur le maire à déposer une demande de subvention au groupe d'action local du pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 50 000 €.

ADOpte le budget prévisionnel ci-dessous :

AR PREFECTURE017-211703855-20150707-PV20150519-DE
Reçu le 09/07/2015

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	46 450,00 €	Autofinancement	197 404,00 €
Contrôle technique agréé	2 880,00 €	Remboursement assurance	73 646,00 €
Travaux de reconstruction	427 070,00 €	Etat DETR	100 000,00 €
Assurance dommage-ouvrage	5 000,00 €	Conseil départemental	84 210,00 €
Aménagement des abords	60 000,00 €	Conseil régional	56 140,00 €
Equipements divers	20 000,00 €	LEADER	50 000,00 €
Total HT	561 400,00 €	Total HT	561 400,00 €

Monsieur le maire ajoute que le clubhouse devrait être livré au printemps 2016.

GOLF – TRANSFORMATION DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS EN ABONNEMENTS COUPLES

M. Charles LEBOEUF est désigné comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire propose de permettre aux golfeurs le souhaitant de transformer, en cours d'année civile, leur abonnement individuel à l'année, estival ou 10 mois en abonnement couple à l'année, estival ou 10 mois.

Le complément tarifaire sera conforme au tableau ci-dessous :

Abonnements			
Individuel	Individuel	Couple	Complément
Annuel	600,00 €	920,00 €	320,00 €
Estival	520,00 €	820,00 €	300,00 €
10 mois	420,00 €	630,00 €	210,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, par 26 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE et Dominique MASSÉ).
VOTE ce complément d'abonnement.

Monsieur le maire propose à Pierrette Saint Jean de présenter la délibération suivante concernant l'acceptation d'un don.

ACCEPTATION D'UN DON

Mme Pierrette SAINT JEAN est désignée comme rapporteur.

Vu l'article L.2242-1 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un administré, souhaitant rester anonyme, a offert à la commune de Saint-Pierre d'Oléron une aquarelle du XX^e siècle, de Louis Ernest Lessieux, artiste charentais, estimée à 1 000 €.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter ce don qui n'est assorti d'aucune charge et d'aucune condition étant précisé que ce tableau sera exposé, à la vue du public à la médiathèque de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**
ACCEPTE le don d'une aquarelle de Louis Ernest Lessieux estimée à 1 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire expose les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement de la Place Gambetta. L'emprise de l'opération représente environ 21 050 m² pour une enveloppe financière prévisionnelle globale de **2 290 000 € HT**.

Les travaux projetés concernent :

- ✓ l'aménagement de l'ensemble de l'espace public inscrit dans l'emprise du projet, notamment par l'organisation de la circulation des véhicules, de la sécurisation des piétons, de l'accès à la mairie et aux commerces ...
- ✓ la création d'aires de stationnement pour véhicules ;
- ✓ la création de cheminements piétons ;
- ✓ l'aménagement des espaces communs et paysagers avec prise en compte de l'accessibilité et du kiosque, qui fait partie du patrimoine classé de la ville ;
- ✓ l'aménagement du réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le maire propose de faire appel au syndicat départemental de voirie pour la mission de conception et d'aménagement de la place Gambetta selon les éléments contenus dans le tableau suivant :

Eléments de la mission	% du montant hors taxes de l'enveloppe prévisionnelle globale
Esquisse et dossier de présentation au service ABF	0,70 %
AVP	0,90 %
Eléments de la mission	% du montant hors taxes de l'enveloppe prévisionnelle de chaque séquence
PRO - EXE	0,95 %
Eléments de la mission	% du montant HT des travaux réalisés
AOR assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	0,17 %
TOTAL Mission Maîtrise d'œuvre	2,72%

Monsieur le maire rappelle que c'est un engagement de la campagne électorale avec le souhait de sécuriser la place Gambetta, résoudre certains problèmes de pluvial, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les problèmes de circulation piétonne. Il projette aussi de revoir la circulation de la Rue Benjamin Delessert en double sens avec la mise en place de deux giratoires d'entrée et sortie. Cela permettra ainsi la valorisation du kiosque, la création d'un espace public et culturel, la création d'une aire pour les enfants, le déplacement des terrains de pétanque et le déplacement de l'entrée du musée pour revaloriser tout le quartier dans une gestion d'un espace vert et piéton et d'une liaison avec la rue de la Bouline. Il ajoute être agréablement surpris par le pourcentage de 2,72%, assez faible, pour la maîtrise d'œuvre demandé par le syndicat de voirie. Le syndicat présentera ultérieurement un plan de financement qui sera soumis au conseil municipal.

M. Patrick Moquay approuve le choix de confier cette étude au syndicat de voirie, il conçoit aussi que la place Gambetta soit insatisfaisante et que la reprise est un projet coûteux. Il s'interroge sur la priorité du projet compte tenu de son coût et de l'état des finances de la commune. Il ajoute qu'il allait s'opposer à cette décision au sens où elle fixerait la place Gambetta comme première priorité. Il est réticent à l'idée d'engager ce chantier qui sera extrêmement coûteux.

Monsieur le maire dit qu'il faut lancer les études avant de pouvoir finaliser les projets.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin demande si le résultat de cette étude pourrait aboutir à la non réalisation des travaux.

Monsieur le maire répond qu'en effet il peut ne pas y avoir de travaux ou un minimum.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin souligne avoir un complément d'information car les finances de la commune sont tendues, les dépenses à caractères générales sur le CA n'étaient pas stabilisées et ont augmenté c'était dû au plan de circulation avec l'achat de la signalétique. Avec les baisses des dotations de l'Etat il va être difficile de garder un équilibre financier et elle voudrait savoir où en est le dossier du stade vélodrome pour un million d'euros.

Monsieur le maire ne pense pas que le plan de circulation ait une telle incidence sur le budget et le compte administratif 2014 qui est plus qu'excédentaire. Il ajoute que c'est une question d'interprétation et de lecture des chiffres. Il explique qu'il y a eu des travaux produits et des projets sur le budget 2015, le compte administratif en rendra compte à la fin de l'année et indiquera la marge de manœuvre pour produire les investissements. Il précise que la DGF ne concerne que le fonctionnement. Il indique sur le projet du vélodrome, qui n'est pas à l'ordre du jour, qu'un comité de pilotage travaille sur le dossier et est en attente du résultat de l'appel d'offres, l'enveloppe est toujours identique, il y a eu une délibération pour le plan de financement permettant de trouver des recettes supplémentaires. Après le résultat de l'appel d'offres, une délibération sera proposée au conseil municipal pour approuver le plan de financement définitif. Il a été précisé à l'association du « Pédal club », dans le cadre de la signature du protocole en juin 2014 que si le résultat de l'appel d'offres explosait les prévisions de financement, il n'y aurait pas de vélodrome.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin répète que les charges à caractères générales ne sont pas stables et qu'il faut stabiliser les dépenses. Monsieur le maire demande si elle parle des dépenses votées par la municipalité précédente.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin confirme avoir eu les explications sur l'augmentation des charges à caractères générales, Jean-Yves Livenais dit toujours qu'il faut stabiliser ces dépenses. Elle ajoute que pour investir il faut avoir un bon autofinancement. Elle dit qu'il faut être sûr que la construction du vélodrome reste bien dans l'enveloppe de départ.

Monsieur le maire indique que ce sujet a déjà été abordé lors d'un conseil municipal, cela fait six mois, les procédures de consultation des entreprises sont en cours, avec la définition du cahier des charges final avec la fédération.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin apprécie de l'entendre.

M. Jean-Yves Livenais ajoute que le projet de la place Gambetta, s'il aboutit, est conditionné aux subventions accordées et à l'emprunt envisagé. Il précise que 140 000 € sont inscrits au budget pour cette étude. Concernant le vélodrome, le montant restant à financer est de 400 000 €, il y a en autofinancement entre 1 300 000 € et 1 400 000 € par an, 600 000 € de remboursement d'emprunt par an, il reste 600 000 € pour pouvoir investir.

Monsieur le maire ajoute que la mauvaise surprise pour le vélodrome c'est la perte des 200 000 € du CNDS.

M. Patrick Moquay souligne qu'il espérait obtenir plus mais rappelle que ce montant était proratisé, alors qu'il avait été défini sur le coût initial de 2 400 000 €.

Mme Dominique Massé indique que le conseil des sages avait réfléchi sur la place Gambetta et suggère de regarder leur travail.

Monsieur le maire précise que cinq ou six projets existaient déjà lorsqu'il était adjoint au maire. Ces études ne permettent pas de trouver des subventions ni des financements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE, par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY).

CONFIE au syndicat départemental de la voirie la conception et l'aménagement de la Place Gambetta.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2015.

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention.

TARIF – BAIL PRECAIRE A L'ASSOCIATION « OLERON CONTRE L'EXCLUSION AVEC NOUS » (OCEAN) – IMMEUBLE LA MINOTERIE

Mme Sylvie FROUGIER est désignée comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire explique que, dans la perspective de travaux de réhabilitation de l'immeuble de La Minoterie par Habitat 17 – Office public de l'habitat de la Charente-Maritime, un bail est accordé à titre précaire à l'association OCEAN afin de permettre à cette dernière, dans l'attente de la réfection ou de la destruction de l'immeuble, d'offrir une possibilité de logement à des personnes en difficulté.

Ce bail est consenti et accepté pour une durée d'un an, il commencera à courir du 1^{er} mars 2015 pour finir le 29 février 2016. Il sera renouvelable par tacite reconduction et dans le respect des clauses fixées dans le préambule.

Monsieur le maire propose de fixer le loyer mensuel à quatre-vingt trois euros et quatre-vingt quinze cents (83,95 €) hors charges. La révision interviendra automatiquement et de plein droit au terme de chaque année du contrat. L'indice de référence des loyers sera l'indice du 4^{ème} trimestre 2014 soit 125.29.

AR PREFECTURE

017-211703855-20150707-PV20150519-DE

Recu le 09/07/2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

FIXE le loyer mensuel à 85,95 € hors charges

AUTORISE monsieur le maire à signer le bail

TARIF – BAIL A USAGE D'HABITATION A L'ASSOCIATION « OLERON CONTRE L'EXCLUSION AVEC NOUS » (OCEAN) – RUE DE LA CORDERIE

Mme Sylvie FROUGIER est désignée comme rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 07/05/2015

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, la convention de mise à disposition de locaux concernant le logement situé dans la maison de la solidarité Rue de la Corderie qui a été signée le 4 février 2003 et qui s'est terminée le 28 février 2015.

A compter du 1^{er} mars 2015, un nouveau bail a été émis au nom de l'association OCEAN. Il est consenti et accepté pour une durée de trois ans. Il sera renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le maire propose de fixer le loyer mensuel à soixante et un euros et cinq cents (61,05 €). La révision interviendra automatiquement et de plein droit au terme de chaque année du contrat. L'indice de référence des loyers sera l'indice du 4^{ème} trimestre 2014 soit 125,29. Le conseil municipal, délibère pour,

Mme Marie-Claude Sellier Marlin remarque que le CCAS avait budgété une étude pour une analyse des besoins sociaux, cette étude est obligatoire mais n'a pas été réalisée.

Mme Sylvie Frougier répond que cette étude était fort chère pour des besoins sociaux connus et maîtrisés sur la commune de Saint-Pierre. Il y avait d'autres urgences mais c'est toujours inscrit au budget.

Monsieur le maire souligne qu'il y a une action portée par la CdC pour l'ensemble des communes. Il précise qu'il est plus important de porter la réalisation de logements sociaux supplémentaires que payer une étude.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit que limiter cette étude aux logements sociaux c'est très réducteur.

Mme Sylvie Frougier rappelle que cela représente 15 000 €. Elle ajoute que le service social de la CdC est extrêmement bien organisé avec un regard sur tout le territoire de l'Ile.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit que cette étude peut être subventionnée par le pays.

Mme Sylvie Frougier confirme que toute étude peut être intéressante mais il y a un coût et c'est un temps de crise.

Mme Fabienne Lucas remarque que 15 000 € pour aider les gens c'est plus primordial que d'effectuer une étude.

Monsieur le maire précise qu'il y a un service du CCAS, efficace pour avoir une lecture performante des besoins sur la commune. Il y a un projet à concrétiser rapidement, pour obtenir les agréments et les autorisations de réalisation de logements à loyers modérés ou à vocation social, avec habitat17 et il y aura lors d'un prochain conseil municipal une délibération pour la création d'un lotissement communal.

Mme Sylvie Frougier dit qu'en effet le CCAS ne touche pas toute la population et tous les problèmes sociaux ne sont pas répertoriés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

FIXE le loyer mensuel à 61,05 € hors charges

AUTORISE monsieur le maire à signer le bail

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux de modifications au tableau des effectifs, suite à l'inscription aux tableaux des agents promouvables à l'avancement de grade et à la promotion interne, au titre de l'année 2015.

I°) Budget commune : créations de postes à temps complets

Filière culturelle au 01/06/2015 :

(avancement de grade)

un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

indice brut de début de carrière : 404 - indice brut de fin de carrière : 675

Filière technique au 01/07/2015 :

(avancement de grade)

un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
indice brut de début de carrière : 364 - indice brut de fin de carrière : 543

au 01/08/2015 :

(avancements de grades)

deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe
indice brut de début de carrière : 364 - indice brut de fin de carrière : 543

II°) Budget des activités portuaires : créations de postes à temps complets

au 01/06/2015 :

(avancements de grades)

cinq postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe
indice brut de début de carrière : 364 - indice brut de fin de carrière : 543

au 01/08/2015 :

(promotion interne), sur le budget des activités portuaires

un poste d'agent de maîtrise

indice brut de début de carrière : 348 - indice brut de fin de carrière : 465

Les indices de rémunération peuvent évoluer en fonction du point de la fonction publique et selon les décrets en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**
CREE les postes énumérés ci-dessus.

Questions diverses :

**L'opposition demande : Où en sont les travaux d'aménagement des logements et du quartier de La Grenette prévus dans le cadre du DSL ?*

Mme Sylvie Frougier dit que c'est une question d'actualité et qu'un article est prévu dans la prochaine Lanterne. Elle répond qu'il y a l'aménagement du quartier, la mise en place d'une chaudière à granulats, tous les logements y sont reliés et il y a un bon retour des locataires. Dès septembre la commune va intervenir pour la réfection de la voirie. Concernant le DSL et l'accompagnement des gens du quartier, il y a des réunions régulièrement, le dialogue, devenu difficile suite aux problèmes rencontrés, semble renoué.

M. Patrick Moquay demande si la possibilité de containers enterrés, comme la CdC en a installé, est explorée.

Mme Sylvie Frougier répond que tout mode de collecte des déchets a son pour et son contre, elle a peur que cela devienne une vaste déchetterie. Dès la fin des travaux la discussion reprendra sur le traitement des déchets.

Monsieur le maire souligne que les différents points de collecte deviennent de véritables décharges sauvages après les week-ends.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin propose de rappeler dans la Lanterne, le coût de la collecte des déchets sauvage, pour la collectivité.

Mme Françoise Massé indique que c'est déjà fait et précise que les agents passent deux heures par semaine à ramasser ces déchets.

Monsieur le maire dit qu'à terme il faudra installer une vidéosurveillance sur ces containers enterrés car les gens ne sont pas responsables et ne respectent pas leur environnement.

Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit qu'il existe des amendes en Belgique.

Mme Dominique Massé souligne que c'est le dialogue avec les habitants de La Grenette qui va amener plus de respect.

Monsieur le maire indique qu'après le DSL, il faudra trouver une autre méthode pour conserver ce lien et associer ce quartier.

Mme Sylvie Frougier dit que malheureusement les jardins sont en friches car ils n'ont plus la volonté de les utiliser.

** Monsieur le maire informe le conseil que la sous-préfète, dans le cadre de l'évacuation des zadistes de Boyardville, lui a demandé de murer les maisons patrimoniales pour les sauvegarder. Il lui a répondu qu'il n'allait pas murer des maisons pour ensuite les mettre à disposition des associations. Il indique qu'il a rendez-vous avec la DDTM et la sous-préfète pour mettre au point les conventions de mise à disposition. Il va essayer pour ce quartier de La Perrotine d'avoir une action cohérente d'aménagement des espaces.*

** Monsieur le maire informe le conseil que chaque commune travaille avec la CdC sur le PPRN. Le bureau d'étude a considéré que sur le quartier de La Perrotine et Boyardville, il n'y avait pas de protection et qu'il fallait revoir les conditions de submersion. Il a donc rappelé que les travaux du PAPI, attendu depuis cinq ans, commençaient en septembre. Il a découvert que La Cotinière avait*

AR PREFECTURE

017-041170-PPR-2015-07-07-PH2015-0510-DE
REFU 1 R 09/07/2015

disparu du PPR car n'ayant pas de réponse à leurs questions c'est devenu une zone de non préconisation. Il a rencontré les élus de l'Ile de Ré qui sont inquiets et on fait prendre conscience aux représentants de l'Etat que cela ne pouvait pas être appliqué. Il indique que le PPR d'Aix a été annulé par les tribunaux car le principe de précaution était trop sévère et inacceptable. Il rappelle que l'Ile d'Oléron et l'Ile de Ré ne sont pas soumises aux mêmes événements car les chenaux sont ouverts à la mer sur Oléron alors que sur Ré ils sont fermés par un système de porte actionné par la CdC. La cartographie sera bientôt mieux définie et une présentation aura lieu en conseil municipal.

Mme Dominique Massé souligne qu'ils sont catastrophistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochain conseil municipal : mardi 7 juillet 2015 à 19h00

Secrétaire de séance,
Charles LEBOEUF.

Le maire,
Christophe SUEUR.